

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 6 novembre 2020

CP2020_11_18
id. 5465

Le 6 novembre 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. WEILL

Sont représentés :

M. BESIERS (pouvoir à M. HEBRARD), M. HENRYOT (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Sont absents :

Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**"TRAVAIL ALTERNATIF PAYÉ À LA JOURNÉE
DISPOSITION D'INSERTION"**

Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) est un programme d'insertion national spécifique permettant aux jeunes en très grande précarité d'être rémunérés en

fin de journée, pour une activité professionnelle non concurrentielle ne nécessitant pas de qualification ou d'expérience professionnelle particulière et ne les engageant pas sur la durée. Le programme TAPAJ est désormais intégré dans la stratégie pauvreté du gouvernement avec comme objectif un essaimage progressif sur tout le territoire national à l'horizon 2022.

Sur le territoire départemental, ce dispositif est déployé par l'association Épice 82 depuis 2018 qui encadre les jeunes durant les chantiers, en complémentarité avec l'association intermédiaire AVIE qui en assure la gestion administrative et salariale. On dénombre 35 entreprises et associations, 2 bailleurs sociaux, 4 fédérations professionnelles et 5 collectivités ou administrations, dont le Département qui font appel à la prestation de ces jeunes.

Depuis son déploiement à l'échelon local, l'activité est en nette progression : en 2020, 410 heures de chantiers réalisées contre 132 heures en 2019. 26 jeunes entre 18 et 20 ans ont été salariés de façon assidue puisque le taux d'absentéisme n'est que de 9 %. Ainsi, 68 % des jeunes poursuivent les missions TAPAJ comme tremplin de retour à la formation ou à l'emploi.

Ce programme est soutenu depuis deux ans par la collectivité dans le cadre des crédits alloués au pacte territorial d'insertion (P.T.I) ; une subvention de 7 000 € a été allouée en 2019. Dans la perspective de la prochaine programmation triennale (2021-2023) du pacte territorial d'insertion – programme départemental d'insertion (PTI-PDI), cette action devra bénéficier de financements pérennes liés à l'insertion ; ce programme pourra être étendu aux jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, dans le cadre de leur accompagnement à la majorité.

Pour 2020, Monsieur le responsable d'Épice 82 sollicite une subvention départementale au titre du fonctionnement de ce dispositif.

Le plan de financement prévisionnel du dispositif 2020 se décline comme suit :

Subvention Département (PTIN 00001328)	7 000,00 €
Subvention État (contrat ville Moissac-Montauban).....	5 000,00 €
Subvention Mairie Montauban.....	2 000,00 €
AAP DIRECCTE.....	10 000,00 €
Fond addiction ARS.....	10 000,00 €
auto-financement	2 250,00 €
TOTAL	36 250,00 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 7 000 € à l'association Épice 82 pour le fonctionnement du programme d'insertion « travail alternatif payé à la journée » (TAPAJ) ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits PTIN 00001328 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC